



MAIRIE DE VENTEROL
24 rue du Bout du Monde
26110 Venterol

04.75.27.91.11
mairie-venterol@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 15 JUIN 2023

Date de convocation : le 11 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Patrick BLANCHET (pouvoir à Denis GALLAND), Manuel IMBERT (pouvoir à Lucas BERNARD), Jean-Claude GRAS, Yann TRACOL (pouvoir à Alexandre PENIGAUT), Vincent TEYSSERE.

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Nicolas JANNOT.

1/ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

- Rapporteur : Alexandre Penigaut

Le maire demande s'il existe des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023, reçu par courriel, affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la mairie.

Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité

2/ AIDE AUX SINISTRES DE SEDERON

- Rapporteur : Alexandre Penigaut

Le Maire rappelle que le 04 juin 2023, dans l'après-midi, la rivière Méouges

Les dégâts sont estimés entre 700 000 et 1 000 000 €. Afin de venir en aide aux Séderonais, le

Maire propose de reverser 1 € par habitant de Venterol, soit 693 €. Monsieur JANNOT demande s'il

est possible de revoir cette aide à la hausse. Le Maire répond que ce principe de 1 €/hab a été présenté aux élus en cohérence avec ce qui s'est fait par le passé, à savoir l'aide aux sinistrés des séismes à Le Teil, ou encore en Turquie et en Syrie. Selon lui, la façon la plus cohérente de revoir cette aide à la hausse est de prendre en compte la population DGF (813 habitants) et non INSEE (693 hab.). En solidarité pour les voisins de Séderon, les élus retiennent cette option.

Voté à l'unanimité

3/ INSTAURATION TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

- Rapporteur : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND évoque le besoin de dynamiser le village. Il souligne le nombre important de logements vacants, c'est-à-dire inutilisés. D'après le Trésor Public, 51 habitations rentrent dans cette catégorie et 17 pourraient même faire l'objet d'une imposition au titre de la THLV. La valeur locative est de 38 000 €. Monsieur GALLAND propose d'instaurer cette taxe, applicable l'année prochaine. Il propose un taux analogue à la Taxe d'Habitation (15,62 %). Il souligne que la moyenne nationale est de 18,3 %. Monsieur JANNOT propose que le Conseil municipal aligne la THLV de Venterol sur cette moyenne nationale.

Voté à l'unanimité.

4/ VALIDATION DEVIS FITNESS PLEIN-AIR

- Rapporteur : Lucas BERNARD

Monsieur BERNARD rappelle aux élus qu'à l'occasion des Jeux Olympiques qui se dérouleront en France l'an prochain, l'Etat a lancé un programme "5 000 équipements de proximité", qui finance entre 50% et 80% des projets d'équipements sportifs en zone rurale. Cette année 2023 s'avère la dernière pour profiter de ce plan. Ce projet est également assuré de recevoir des aides du Conseil Départemental, garantissant d'atteindre le taux maximum de 80% de subventions.

Monsieur Bernard présente aux élus deux solutions : le "street workout" (gymnastique plein air) ou la station de fitness plein air. Selon lui, la première solution est la moins onéreuse, mais elle ne concernerait que les individus présentant déjà une excellente condition physique. Il présente

toutefois la station de "street workout" de la société Airfit, qui lui a inspiré le plus de sérieux. Deux configurations sont présentées : 12 336 € HT et 14 529 € HT. Selon Monsieur BERNARD, ce projet d'équipement sportif doit viser le plus de personnes, de tous les âges. Il exprime donc sa préférence pour une station de fitness plein air.

Parmi toutes les sociétés approchées, deux ont retenu son attention pour les tarifs pratiqués, les modèles proposés et la qualité du service commercial : Transalp et Powergym. Il présente les devis. Les deux sociétés proposent le même aménagement de six agrès. Monsieur JANNOT salue la diversité des ateliers choisis, voués à faire travailler tous les muscles du corps humain (presse développé couché, presse à dorsaux et pectoraux, barre fixe, vélo elliptique, rameur, presse à quadriceps). Powergym propose une solution pour 13 718 € HT, livraison gratuite. Monsieur TITZ relève que l'installation du matériel n'est pas comprise. Monsieur BERNARD confirme et déplore ne pas connaître l'origine des produits. Il présente le devis de Transalp : 17 059 € HT. Si ce devis est plus élevé que celui de Powergym, Monsieur BERNARD exprime sa préférence pour Transalp, qui se révèle un fabricant de la région (L'Albenc, Isère). Au delà de la préférence locale, il se montre conquis par la qualité des produits fabriqués, par la qualité des échanges commerciaux tenus, et par cette proximité géographique qui garantit une intervention rapide en cas de besoin. Il propose donc aux élus de retenir la société Transalp pour l'installation d'une station de six agrès de fitness en plein air.

Voté à l'unanimité.

5/ CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON-COMPLET

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire fait part au conseil municipal que, suite au départ du secrétaire général de mairie, une candidature a retenu son attention. Il s'agit d'un poste à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 5h, voué à effectuer toute la comptabilité courante (paiements, encaissements, suivi des dossiers).

Le Maire informe qu'une demande a été faite à la CCBDP pour bénéficier de leur service de mutualisation et d'un secrétaire à temps partiel (21-24h hebdo.). L'attente pouvant être longue, voire infructueuse, il avance la nécessité de créer sans tarder un emploi permanent pour recruter un agent contractuel et faire face aux nécessités de service. Cet emploi d'adjoint administratif territorial, dans le grade d'*adjoint administratif territorial* de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet, sera effectif dès le 16 juin prochain. Il sera occupé par un agent contractuel, recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois. Le

contrat sera renouvelable par reconduction tacite. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Prochaine réunion du Conseil municipal : juillet 2023 (date à définir)